

**REPONSE DE**

**Madame Marie-Josée ROIG  
Maire de la commune d'Avignon**

**Objet : Réponse de la Ville d'Avignon à la Chambre Régionale des Comptes suite à la transmission du rapport portant sur le contrôle de la Ville d'Avignon**

Monsieur le Président,

Le rapport de contrôle que vous avez bien voulu me transmettre le 25 Novembre dernier arrête les observations définitives de la Chambre régionale des comptes. En application des dispositions de l'article 24-1-11 du code des Juridictions financières, je souhaite apporter un éclairage particulier sur certains points que la Commune d'Avignon considère comme importants.

**I. Quant à l'endettement de la commune**

Dès l'introduction de son rapport, la Chambre affirme au sujet de la Ville que « sa capacité d'autofinancement est toujours totalement absorbée par une dette très élevée ». Des précisions tant sur le niveau d'autofinancement que sur l'endettement de la collectivité sont à apporter.

Il convient de constater tout d'abord que l'épargne brute, ou autofinancement, a nettement progressé entre 2001 et 2005 : elle est passée de 21,3M€ à 24,4 M€. Des marges de manœuvre ont été trouvées au cours des derniers exercices écoulés; celles-ci ont permis de réduire l'endettement de manière très significative et d'augmenter la capacité d'investissement de la commune.

**> Précisions sur l'endettement**

La Chambre estime que la dette de la Ville est « très élevée ». L'importance de la dette doit être relativisée et s'apprécie au regard des ressources dont dispose la collectivité pour la rembourser : c'est la raison pour laquelle les analystes examinent généralement le ratio de solvabilité de la collectivité, obtenu en rapportant la dette à l'épargne brute et qui mesure la capacité de désendettement.

Concernant Avignon, ce ratio est bien orienté puisqu'il était de 13,1 années en 2001 et qu'il n'est plus que de 8,6 années en 2005 (c'est à dire que la Ville pourrait se désendetter en moins de 9 ans si elle arrêta d'emprunter pour investir). On considère que ce ratio est un indicateur du surendettement lorsque il excède 15 années. On réalise que la commune d'Avignon s'est éloignée sur la période de ce seuil d'alerte.

En outre, même si valeur absolue, la dette reste importante, il y a un réel mouvement de désendettement, la dette par habitant étant de 2.380 € en 2005, contre 2.927 € en 2001.

## **II. Quant à l'évolution des charges de personnel (chapitre 012)**

La Chambre note que les charges de personnel ont diminué de 0,9% « nonobstant un important transfert de personnel au 1er janvier 2004 au profit de la COGA ». En somme, la Chambre laisse entendre que la baisse de ce poste aurait dû être plus sensible.

L'évolution, à périmètre constant depuis 2001 (c'est à dire hors transferts de personnel au Grand Avignon), témoigne en réalité d'une progression moyenne annuelle très modérée de 1,85% sur la période considérée.

En outre, le ratio « dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement » est au CA 2005 de 48,31%, à rapporter à celui de la strate d'appartenance qui est de 51,64%. On peut donc en conclure que les charges de personnel ne pèsent pas à Avignon d'un poids trop important au regard de la situation moyenne des villes comparables.

## **III. Quant aux relations financières avec les associations**

Il convient ici d'apporter 2 précisions :

- l'attribution des subventions inférieures à 23.000 € est approuvée par le Conseil Municipal et non comme la Chambre l'a écrit, par la seule Commission des Finances ;
- les subventions de fonctionnement versées aux associations figurant au CA se sont élevées à 9.616.726,53 € en 2004 (et non 9.896.573,28 € comme indiqué par la Chambre) et à 10.006.024,37 € en 2005 (et non 10.718.144,80 € comme indiqué par la Chambre). La Chambre a englobé dans les montants qu'elle communique des subventions d'équipement ainsi que des subventions versées à des personnes physiques (aides dans le cadre de l'OPAH par exemple) et à des personnes morales non associatives.

## **IV. Quant à la mise en jeu des garanties d'emprunts**

La Chambre relève que trois garanties d'emprunt représentant une charge nette pour la collectivité de 352.812,62 € ont joué sur la période. Pour importante qu'elle soit, cette somme ne représente que 0,18% du capital restant dû sur les garanties d'emprunts accordées au 31/12/05.

On note par ailleurs que ces 3 garanties concernent des associations (Clic de Gadagne, Secours Populaire Français, Visa St François) oeuvrant dans le secteur social, en particulier dans l'accueil des sans abris et des déshérités. En la matière, face à la défection des autres partenaires institutionnels, et en particulier de l'Etat qui est compétent pour le traitement des personnes sans domicile, la Ville avait du prendre à l'époque ses responsabilités.

## V. Quant à l'évolution des emplois

La Chambre a comparé le bilan social avec l'état des effectifs joint au compte administratif 2005. Le bilan social rapporte quant à lui le tableau des effectifs de la Ville qui est composé des personnels de l'Opéra Théâtre et des agents municipaux. Pour la présentation budgétaire deux états du personnel sont réalisés : l'un pour le budget principal (en 2005 il totalise 1856 agents) et l'autre pour le budget annexe de l'Opéra théâtre (91 agents) (annexe 1).

L'état rectifié fait donc apparaître :

Etat du personnel au CA 31/12/05	Ville	Opéra	Total
Filière administrative catégorie C	336	22	358
Filière technique	1084	65	1149
Total toutes filières	1856	91	1947

La différence avec l'état du personnel constaté au bilan social n'est donc que de 6 agents qui s'explique de deux manières :

- Pour deux d'entre eux, des retraites/invalidité ont été validées par la C.N.R.A.C.L. début 2006 avec effet rétroactif (décalage de 3 à 6 mois environ entre la décision de la C.N.R.A.C.L. et l'avis de la commission de réforme).
- Le tableau des effectifs, qui sert de base pour l'état des personnels figurant aux comptes administratifs, est arrêté pour le conseil municipal du mois de Janvier alors que pour le bilan social il est déterminé sur la base de la paie du mois de décembre.

Des évolutions de personnels sont possibles entre ces deux dates, c'est le cas pour quatre agents en 2005. Aussi la Ville d'Avignon a-t-elle pris bonne note de cette difficulté et finalisera dorénavant, à la même date, son bilan social et l'état des personnels qui figureront aux comptes administratifs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

  
Marie-Josée ROIG